

> Objectif

- Passer de la contrainte dans la gestion des risques à une opportunité d'amélioration par la réduction des risques pour la santé et la sécurité des salariés

> Programme

- Obligation de création d'un document unique
- Principes et méthodologie de l'évaluation des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés
- Passer du stade de la contrainte à l'opportunité de progrès
- Mettre en place une démarche pour faire diminuer le nombre d'accident du travail et améliorer le climat social
- La démarche complète
- Établir un document unique permettant :
 - une réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail
 - un suivi des actions dans le temps
- Préparation de la démarche
- Évaluation des risques :
 - identification des dangers
 - analyse des risques
- Élaboration du programme d'actions
- Mise en œuvre des actions
- Réévaluation des risques :
 - suite aux actions réalisées
 - en cas d'aménagement des postes de travail
 - en cas d'accident
 - et au moins une fois par an, à l'occasion de la mise à jour obligatoire du document unique, dans une démarche d'amélioration continue
- L'information obligatoire et individuelle des salariés sur les risques (décret du 17 décembre 2008)
- Sanction civile, en cas de première infraction, en cas de récidive
Les poursuites pénales

> A qui s'adresse la formation ?

- Responsables et animateurs Sécurité.
- Responsables Hygiène et Sécurité
- Directeurs de site.
- Toute personne ayant en charge la gestion des risques

> Les + de la formation

- pédagogie participative
- exercices de mise en situation
- alternance de théorie et de pratique

> En pratique

- Durée : 2 jours
- Pré-requis : un minimum d'expérience dans l'industrie

powerdo

Conseil-Formation-Logiciels
EURL au capital de 10000€
Siret : 511 998 502 00013
52 bis rue des Capucins
51100 Reims
Tél : 03 51 85 57 71
Organisme de formation
avec déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro 21
51 01411 51 auprès du Préfet
de la région de Champagne-
Ardenne.